

## APARTHEID

Le terme afrikaans<sup>1</sup> d'apartheid a été forgé dans le cadre du programme de séparation des "races" du Parti National d'Afrique du Sud, lequel fut appliqué à partir de sa prise du pouvoir en 1948.

Inspirée par une véritable "mystique de la race", cette politique se présentait officiellement comme l'application humaine de la volonté divine de "différencier" naturellement les hommes selon leur "race" (cf. Constitution de 1961). Sous couvert de "développement séparé et parallèle" dans lequel chaque "race" est censée se développer selon sa propre culture, un système rigoureux de suprématie de la "race blanche" a été instauré et perfectionné au cours du temps, jusqu'à ce que, succombant tant aux pressions internes qu'internationales, l'apartheid soit aboli en 1993.

Ce régime se présente comme la forme extrême et systématisée du racisme colonial au sein d'une colonie de peuplement où les colons s'identifient à la nation "nouvelle" et disposent du pouvoir d'inclure et d'exclure de la citoyenneté et du pouvoir. Il est en même temps l'héritier du système esclavagiste des 17<sup>e</sup> et 18<sup>e</sup> siècles et s'est aussi parfois inspiré du nazisme.

La totalité de la vie publique et privée y était soumise à une classification raciale qui distinguait quatre groupes : les Bantous (Noirs), les Blancs, les Coloured (ou Métis) et les Asiatiques (Indiens, Chinois d'origine). Les proportions respectives de ces groupes étaient, selon les derniers recensements officiels, d'environ 72%, 17%, 8% et 3%.

Cette classification raciale basée sur la pigmentation de la peau a constamment été "perfectionnée" au cours des ans dans le but de préserver la barrière de couleur (*color bar*) et d'empêcher le *passing* (cas des personnes classées "Africaines" ou "Coloured" auxquelles leur apparence permet de demander en justice leur affectation dans la catégorie des "Blancs"), en dépit de l'accroissement des contacts "inter-raciaux" liés à l'urbanisation et au développement industriel. La

1. Afrikaans : langue dérivée du néerlandais parlée par les colons d'origine hollandaise en Afrique du Sud (les Afrikaners).

"race" d'un individu était mentionnée sur tous les documents officiels : carte d'identité, *reference-book* équivalent à un livret de travail, etc.

Le dispositif législatif constamment renforcé organisait le cloisonnement systématique et structurait l'inégalité entre les "races" : interdiction des mariages mixtes et des relations sexuelles, ségrégation et assignation résidentielles (*townships*), séparation dans les lieux de sport et de loisir, dans les moyens de transport, les hôtels, contrôle sévère des déplacements (le *passbook*, laissez-passer imposé aux Noirs), interdiction des syndicats et des partis politiques mixtes...

La politique de réservation des emplois qualifiés, la limitation de la formation professionnelle des Noirs (politique du *Job Reservation*), l'instauration d'un système scolaire séparé et hiérarchisé, l'interdiction de la grève aux non-Blancs et l'attribution de droits sociaux différents, montrent que les discours sur la "séparation verticale" et le "développement parallèle" n'étaient qu'un masque couvrant la tentative de faire coïncider la structure de classes avec la division raciale : en 1980, les emplois qualifiés étaient occupés à 80% par des Blancs et les postes non qualifiés à 82% par des Noirs.

Les droits politiques des populations minoritaires (au sens sociologique du terme) étaient quasiment inexistantes. Privés de toute participation aux affaires nationales et locales d'intérêt général, les Noirs et les Métis ont pu disposer de conseils consultatifs (1963), voire de "parlements" pour les Coloured et les Asiatiques (1984), dont les pouvoirs ont été strictement limités aux affaires concernant leurs "communautés" respectives. De même, la formation de syndicats propres à chaque groupe "racial", sans être interdite formellement a été systématiquement découragée et n'a obtenu aucune reconnaissance ni influence.

L'arsenal législatif répressif destiné à maintenir la suprématie blanche est devenu extrêmement important et complexe et a notablement été renforcé après les grandes émeutes de Sharpeville, en 1960. Il a conduit à une réduction drastique des libertés publiques en Afrique du Sud. En 1980, on ne comptait pas moins de quatre-vingts lois importantes régissant l'apartheid et réprimant toute résistance ou opposition : état d'urgence, contrôle des laissez-passer, dissolution des organisations politiques non blanches, condamnations à la peine

capitale (cent exécutions en 1982) ou à l'emprisonnement pour subversion communiste, trahison ou sabotage (cf. l'incarcération pendant vingt ans de Nelson Mandela, leader du principal parti d'opposition à l'apartheid, le Congrès National Africain, premier président de la République d'Afrique du Sud élu au suffrage universel après l'abolition de l'apartheid). Le développement d'unités spéciales de la police et l'armée, les assassinats politiques (tel celui de Steve Biko, en 1977, l'écrasement sanglant des émeutes anti-apartheid sporadiques depuis les années soixante (Soweto, 1976, sept cents morts) ont montré la détermination de la minorité nationaliste et raciste au pouvoir.

A partir de 1963, la création des Homelands ou Bantoustans a été présentée par les gouvernements sud-africains comme une voie d'accès au développement et à l'indépendance des diverses "nations" africaines. Sur les dix bantoustans créés, quatre ont accédé au statut d'"États noirs" prétendument indépendants bénéficiant d'une certaine autonomie de gestion interne au sein de la République Sud-Africaine. La politique affichée, à partir de 1976, était la création progressive d'une "constellation d'États" autour de la République Sud-Africaine assurant le "développement multinational" de l'ensemble. En réalité, ces "nations" — "États" et Homelands — qui représentaient au total quatorze pour cent du territoire et qui ne comprenaient que des terres sans ressource naturelle et généralement peu fertiles — ont pris la relève des réserves africaines de la fin du 19<sup>e</sup> siècle. Les Noirs sud-africains se sont vu attribuer un Bantoustan "d'origine" dans lequel ils étaient censés résider, sauf à disposer d'un emploi ailleurs. Ces États factices ont ainsi rendue "étrangère" à la République sud-africaine une population noire travaillant dans les entreprises et les "zone blanches" (*white areas*) où, dans soixante pour cent des cas, elle était née (dix millions de "Noirs urbanisés"). Elle fut dès lors considérée comme "immigrée" et soumise au contrôle de la régularité de son séjour dans ces "zones". Aucun de ces prétendus États n'a jamais été reconnu par un État tiers ni une institution internationale.

Diverses réformes constitutionnelles et législatives ont, au cours des années quatre-vingts, commencé à atténuer l'apartheid sans le démanteler, au nom d'une politique dite "multiraciale". Des lois sur la

ségrégation quotidienne ont été abolies sans que soient imposées des règles anti-ségrégatives. De même, dans l'emploi, les limitations à l'embauche et à la formation professionnelle ont été supprimées et les syndicats multiraciaux autorisés.

La pression internationale contre l'apartheid, d'une part, et les oppositions internes, y compris au sein de la population blanche — notamment celle des chefs d'entreprises multinationales gênées dans leur croissance — d'autre part, ont fait apparaître au grand jour les contradictions internes du système et l'entrave économique qu'il représentait.

Amorcés timidement dans les années quatre-vingts, l'assouplissement puis la transformation de l'apartheid ont amené à son démantèlement, après que des négociations secrètes, puis officielles, eussent conduit le Congrès National Africain et le gouvernement dirigé par une fraction réformiste du Parti National à un accord en vue d'une transition démocratique.

Depuis 1993, une unique Constitution intérimaire régit l'ensemble de la vie des citoyens sud-africains sans distinction de "race", et les premières élections "multiraciales" ont eu lieu en 1994 (la Constitution définitive devrait être adoptée avant 1998). Si, donc, les institutions de l'apartheid ont disparu — et avec elles les sanctions économiques internationales contre l'Afrique du Sud — bien des inégalités structurelles héritées de l'histoire demeurent, qui entretiennent encore rivalités, tensions et violences inter-ethniques.

Certaines situations extrêmes de ségrégation et de discrimination ethniques ou "raciales" sont comparées à l'apartheid, lors même qu'elles ne sont pas régies par un système politique, juridique et institutionnel de "séparation". C'est en particulier le cas des pays où la "barrière de couleur" est socialement infranchissable (comme aux États-Unis par exemple).

Véronique DE RUDDER

*Corrélat :*

Afrikaans, Afrikaner - discrimination - race - racisme - ségrégation.